

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 20
- Votants : 21
- Procuration(s) : 1
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) : 1

DEL 2025_046

Date de convocation :

Le 29 avril 2025
Date d'affichage :
Le 29/04/2025

Fait à Aigondigné,
Le 30 avril 2025
Ont signé au registre tous
les membres présents.
Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : HIPEAU Gaëlle à ROUXEL Patricia.

Absent(s) : AUDÉ Laurent.

Secrétaire de séance : Olivier MARTINEZ

Délibération 2025_046 : VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLES

Objet : Attribution des subventions aux Associations.

Madame le Maire expose que la Commission Vie Associative s'est réunie le lundi 3 mars 2025 afin d'examiner les demandes de subventions des Associations communales.

Il est rappelé que, le budget prévisionnel des subventions aux Associations s'élève à 20.000€ pour 2025

- Montant total demandé par les Associations : 4 178,00€
- Montant total recommandé par VAC : 1 731€

En 2024, les montants attribués s'élevaient à une somme de 13.369,00 euros

Vu la délibération DEL2021_035 fixant le règlement et les critères d'attribution ;
Considérant les demandes de subventions faites par les associations ;
Considérant l'examen des demandes et l'avis de la Commission Vie Associative ;

Sur présentation de l'élu en charge de la Vie Associative, M. Patrick TROCHON, Maire délégué de Thorigné, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes suivantes :

Association	Nature du projet	Montant demandé par l'association	Type de projet	Avis de la commission	Montant proposé par la commission
2MCS Country Line Family	Remplacement d'un micro portatif	400,00 €	Fonctionnement	Positif	200,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ ou représentés :

- **APPROUVE** la proposition de la Commission de verser une subvention de 200€ à « 2MCS Country Line Family »

Aigondigné Football Club	Visite du Centre National d'Entraînement de Clairefontaine	3247,00 €	Fonctionnement	Positif	1000,00 €
---------------------------------	--	-----------	----------------	---------	-----------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ ou représentés :

- **APPROUVE** la proposition de la Commission de verser une subvention de 1000€ à « *Aigondigné Football Club* ».

Association	Nature du projet	Montant demandé par l'association	Type de projet	Avis de la commission	Montant proposé par la commission
L'R du Temps	Organisation et communication autour d'une animation « La Gratiféria »	231,00 €	Fonctionnement	Positif	231,00 € *

*Etant membre de l'Association, ne participent pas au vote : Mme Céline AIMON, Mme Lysiane LECULLIER, M François TEXIER, Mme Laurie ZAPATA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 17 membres présents et/ ou représentés :

- **APPROUVE** la proposition de la Commission de verser une subvention de 231€ à l'Association « *L'R du Temps* ».

Association	Nature du projet	Montant demandé par l'association	Type de projet	Avis de la commission	Montant proposé par la commission
Osier le Châtaignier	Achat d'une cuve en inox aux normes de sécurité	300,00 €	Fonctionnement	Positif	300,00 € *

*Etant membre de l'Association, ne participe pas au vote : Mme Karine DAGUTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 20 membres présents et/ ou représentés :

- **APPROUVE** la proposition de la Commission de verser une subvention de 300€ à l'Association « *Osier le Châtaignier* ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ ou représentés :

- **DIT** que les subventions seront inscrites au budget ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte y réfèrent

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux
mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.


